

LE CENDRE
DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME
ARRONDISSEMENT DE CLERMONT-FERRAND

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation : 20 mars 2025.

Date et heure de la séance : 26 mars 2025 à 18h30

Nombre de conseillers municipaux : 29

Nombre de présents : 22

Absents avec procuration : 6

Absent : 1

Présents : Mme Nastascia ACCOT - Mme Jacqueline BOLIS - MM. Damien BONJEAN - Jean-Marc BRUSTEL - Mme Sandrine CARDOSO-BONNET - MM. Florian CATINOT - Jacques DUBOISSET-CHATAGNIER - Thibaut FABRY - Pierre FERNAND - Mmes Margaux FOURTIN - Sabrina LARRIEU - Adrienne LIBIOUL - Christel MARCHENAY - Aurélie MÉJEAN-LAPAIRE - M. Sébastien MORIN - Mmes Sylvie PARIS - Vanessa PASDELOUP - MM. Bruno PONTRUCHER - Jean-Paul PRESLE - Hervé PRONONCE - Jean-François RAZAVET - Mme Karine VALLUY.

Absents avec procuration : M. Ludovic DEPLAGNE procuration à M. Jean-Paul PRESLE - Mme Christelle GERMAIN procuration à Mme Jacqueline BOLIS - M. José MAGALHAES procuration à Mme Adrienne LIBIOUL - M. Pierre MESURE procuration à M. Sébastien MORIN - Mme Valérie MONTEIRO procuration à Mme Karine VALLUY - M. Mickaël VAZ LAVRADOR procuration à Mme Christel MARCHENAY.

Absent : M. Nicolas BERNARD.

Secrétaire de séance : Mme Karine VALLUY

Président de séance : M. Hervé PRONONCE.

N° 25/03/26/011

OBJET : Autorisation du Maire à recruter sur un emploi permanent relevant du cadre d'emplois des techniciens territoriaux un agent contractuel, pour faire face à une vacance temporaire d'emploi, dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire.

Madame BOLIS expose à l'assemblée que la commune cherche depuis février 2024 à pourvoir par la voie statutaire l'emploi permanent à temps complet de Responsable du Centre Technique Municipal (CTM) et des agents en charge de l'entretien ménager des bâtiments communaux et de la restauration scolaire (AER).

Il est rappelé que les démarches qui avaient initialement été engagées n'avaient pas permis d'aboutir à un recrutement par la voie statutaire, faute de candidature adaptée. Afin d'assurer la continuité du service public, la commune avait alors eu recours, à titre dérogatoire et en vertu de l'article L332-14 du Code général de la fonction publique, au recrutement d'un agent contractuel, à compter du 1^{er} avril 2024 et pour une durée d'un an.

Le contrat de l'agent contractuel ainsi recruté arrive à échéance le 31 mars prochain.

Afin de respecter ses obligations en matière d'accès à l'emploi public, la commune a de nouveau publié pendant plus de 30 jours une offre d'emploi sur le site dédié à l'emploi territorial www.emploi-territorial.fr, pour pourvoir l'emploi de Responsable du CTM et des AER par la voie statutaire, à compter du 1^{er} avril prochain.

Ces démarches n'ont jusqu'à présent toujours pas permis d'aboutir au recrutement d'un fonctionnaire.

Afin de pallier cette situation, l'autorité territoriale envisage de nouveau de recourir si besoin, à titre dérogatoire, au recrutement d'un agent contractuel pour occuper le poste en question.

L'agent serait recruté en contrat à durée déterminée (C.D.D.) de droit public, sur emploi permanent et à temps complet (35/35^{ème}), pour une durée d'un an, en référence au grade de Technicien territorial. Le traitement de base de l'agent ainsi recruté serait plafonné aux indices afférents à l'**échelon 6** du grade en question, en fonction de ses diplômes, de ses compétences et de son expérience.

Madame BOLIS propose au Conseil municipal d'autoriser, si besoin, le Maire à engager sur le poste de responsable du CTM et des AER un agent contractuel, en vertu de l'article L332-14 du Code général de la fonction publique, dans les conditions ci-avant exposées.

Les propositions du rapporteur, mises aux voix, sont adoptées et converties en délibération.

ADOpte À L'UNANIMITE

POUR EXTRAIT CONFORME.

La Secrétaire de Séance,



Karine VALLUY

Le Maire,



Hervé PRONONCE

La présente délibération peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture et de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

ACTE EXECUTOIRE

Publié le *28 mars 2025*
Reçu en préfecture le *28 mars 2025*

La Directrice Générale des Services,



Caroline SOULIGOUX.